

## **COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

### **Délibération n°2026\_06\_086 Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	33
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Les conseillers municipaux agissant chacun à titre individuel sont libres de remettre leur démission à tout moment.

Monsieur Pierre BARA a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 22 mai 2026.

Madame la maire a pris acte de la décision de Monsieur BARA et conformément à l'article L2121-4 du CGCT a informé Madame la préfète.

L'article L270 du Code Électoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il convient donc de procéder à l'installation de Monsieur Jean-Raoul PICHARDIE en qualité de conseiller municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

**1 Ne prend pas part au vote**

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Jean-Raoul PICHARDIE en qualité de conseiller municipal.
- **MODIFIE** le tableau des élus municipaux en conséquence.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAIGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 05 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_086-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_087**

**Eclairage public SDE 24 / Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mai 2026

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Il est rappelé que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions dans un souci de faciliter la gestion communale et de lui donner plus de souplesse.

La commune, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Ainsi, il est proposé d'accorder à Madame la maire une délégation de pouvoir dans les limites fixées par l'assemblée délibérante et ce, pendant la durée de son mandat, pour engager les dossiers de renouvellement et/ou de remplacement de foyers lumineux pour un montant maximal restant à la charge de la commune de 10 000€ HT par dossier.

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de permettre à Madame la maire d'intervenir sur délégation du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **DÉCIDE** d'accorder une délégation de pouvoir à Madame la maire, pendant la durée de son mandat afin de décider l'engagement de renouvellement et/ou de remplacement de foyers lumineux et ce, pour un montant maximal restant à charge de la commune de 10 000€ HT par dossier proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.
- **AUTORISE** Madame la maire à signer toutes les pièces.
- **DIT** que les décisions prises en application des délégations attribuées ci-dessus peuvent être signées par un adjoint agissant par délégation de Madame la maire.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_087-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_088**

**Société ENEDIS / Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Régulièrement Madame la Maire présente des conventions de servitude entre la Ville de Boulazac Isle Manoire et la société ENEDIS qui nécessitent d'être régularisées par acte notarié, en raison de changements de références cadastrales et de propriétaires survenus depuis la signature de ces documents.

**CONSIDÉRANT** qu'il s'avère nécessaire de procéder à la régularisation de chaque servitude dès lors qu'ENEDIS intervient,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

➤ **AUTORISE** Madame la Maire à signer les actes notariés régularisant chaque servitude accordée à la société ENEDIS.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024 - 200065357 - 20260603 - 2026\_06\_088-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_089**

**Société GRDF / Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Régulièrement Madame la Maire présente des conventions de servitude entre la Ville de Boulazac Isle Manoire et la société GRDF qui nécessitent d'être régularisées par acte notarié, en raison de changements de références cadastrales et de propriétaires survenus depuis la signature de ces documents.

**CONSIDÉRANT** qu'il s'avère nécessaire de procéder à la régularisation de chaque servitude dès lors que GRDF intervient,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

➤ **AUTORISE** Madame la Maire à signer les actes notariés régularisant chaque servitude accordée à la société GRDF.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE



Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_089-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_090**

**Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24)**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	33
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 28 mai 2026

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Madame la maire informe le conseil que l'ATD 24 (Agence Technique Départementale de la Dordogne) a procédé à la mise à jour de ses statuts. Elle rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

**VU** l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

**VU** la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale ;

**VU** la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24 ;

**VU** les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la collectivité a adhéré à l'ATD 24 par délibération du 13 janvier 1983 ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yoann-Mathieu FERNANDEZ ne prend pas part au vote de cette délibération

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

**1 Ne prend pas part au vote**

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'Agence Technique de la Dordogne,
- **PREND ACTE ET CONFIRME** les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :
  - Représentant Titulaire : Madame la maire, membre titulaire de droit
  - Représentant Suppléant : Monsieur Nicolas DURU, Adjoint au maire
- **AUTORISE** Madame la maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_090-DE

## COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

### Délibération n°2026\_06\_091

#### Agence Technique Départementale de Dordogne (ATD24) / Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	33
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 28 mai 2026

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Il est rappelé que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions dans un souci de faciliter la gestion communale et de lui donner plus de souplesse.

La commune qui est adhérente à l'Agence Technique Départementale de Dordogne, se voit proposer par celle-ci dans le cadre d'une convention, une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement technique de différents projets.

Il est proposé d'accorder à Madame la maire une délégation de pouvoir dans les limites fixées par l'assemblée délibérante et ce, pendant la durée de son mandat, pour engager les dépenses liées à cet accompagnement pour un montant maximal restant à la charge de la commune de 5 000€ HT par dossier.

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de permettre à Madame la maire d'intervenir sur délégation du Conseil Municipal,

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yoann-Mathieu FERNANDEZ ne prend pas part au vote de cette délibération

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

**1 Ne prend pas part au vote**

- > **DÉCIDE** d'accorder à Madame la maire une délégation de pouvoir et de signature et ce, pendant la durée de son mandat, pour engager les dépenses liées à l'accompagnement proposé par l'Agence Technique Départementale de Dordogne sur certains projets, pour un montant maximal restant à la charge de la commune de 5 000€ HT par dossier,
- > **AUTORISE** Madame la maire à signer toutes les pièces.
- > **DIT** que les décisions prises en application des délégations attribuées ci-dessus peuvent être signées par un adjoint agissant par délégation de Madame la maire.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_091-DE

## COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

### Délibération n°2026\_06\_092

#### Centre d'Ailhaud Castelet / Désignation des représentants de la commune

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mai 2026

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Le centre d' Ailhaud Castelet est un établissement public médico-social communal.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles indique dans son article R315-6 la composition du Conseil d'Administration de la manière suivante :

« Le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui relèvent d'une seule commune comprend douze (12) membres. Ce nombre est porté à treize (13) dans le cas où l'établissement public a son siège sur le territoire d'une commune dont il ne relève pas... ».

L'article R315-7 vient préciser les conditions de nominations des représentants prévus à l'alinéa 3 de l'article R315-6.

**CONSIDÉRANT** ces deux articles, deux membres du Conseil d'Administration doivent être désignés parmi les représentants élus de la commune d'implantation,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

➤ **DÉSIGNE Boris VOIRY**, Adjoint au maire en charge des Affaires Scolaires et **Driss DRIOICHE**, Adjoint au maire en charge de de la Ville inclusive, du Handicap, des droits de l'Enfant et de la Jeunesse, comme mandataires représentants de la commune de Boulazac Isle Manoire au sein du Conseil d'Administration du centre d'Ailhaud Castelet,



Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAIGNEDE



Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_092-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_093**

**Désignation référent communal - Dispositif "Amélia"**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoïre, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a engagé, pour la période 2025\_2029, le nouveau programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia (exercices 2025 – 2029).

**CONSIDÉRANT** que ce dispositif vise notamment à améliorer l'état des logements anciens très dégradés, à soutenir les travaux de rénovation énergétique, de mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs, ainsi que l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

**CONSIDÉRANT** que ce programme permet, sous certaines conditions, aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'aides renforcées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ( ANAH) ainsi que de différents partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc), dès lors que les communes participent au dispositif.

**CONSIDÉRANT** que la commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

**CONSIDÉRANT** que la commune participe au financement des aides attribuées par l'ANAH, tant au bénéfice des propriétaires bailleurs conventionnant leur logement que des propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes, dans le respect des critères fixés par l'ANAH.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de ce dispositif, de désigner un référent au sein du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **DÉSIGNE** Boris VOIRY – Adjoint au Maire, en qualité de référent communal dans le cadre du dispositif « Amélia » .

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_093-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_094**

**Désignation d'un correspondant communal "Incendie et Secours"**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mai 2026

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

**VU** l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 dite « Matras » relative à la modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant Incendie et Secours ;

**VU** l'article D731-14 du Code de la sécurité intérieure ;

**CONSIDÉRANT** toutes les communes sont concernées quelle que soit leur taille ;

**CONSIDÉRANT** la mise en place, l'évaluation régulière et la révision du plan communal de sauvegarde comme les missions du correspondant Incendie et Secours ;

**CONSIDÉRANT** le rapport privilégié du correspondant Incendie et Secours avec le SDIS ;

**CONSIDÉRANT** que le correspondant Incendie et Secours peut :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et secours,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie dans la commune,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner un référent Incendie et Secours au sein du conseil municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- > **DÉSIGNE** Sylvie LONGUEVILLE-PATEYTAS – Maire délégué d'Atur, en qualité de Correspondant communal Incendie et Secours.

Secrétaire de séance



La Maire

Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_094-DE

## COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

### Délibération n°2026\_06\_095

#### Eco-exemplarité prévention du recyclage des déchets des cimetières communaux/Convention à intervenir entre la Ville et l'association "Patchouli & Cie"

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 28 mai 2026

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Soucieuse de l'environnement et pleinement consciente de ses responsabilités en matière de développement durable, la commune s'engage depuis plusieurs années dans une démarche active de réduction de son impact environnemental.

Le cimetière, lieu de recueillement et de mémoire, n'échappe pas à ces enjeux. Il génère en effet des déchets en quantité non négligeable, notamment les fleurs coupées, les compositions florales artificielles et leurs emballages, dont la gestion représente un défi environnemental croissant pour la collectivité et ses habitants.

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche responsable et durable en matière de gestion des déchets,

**CONSIDÉRANT** que les cimetières communaux génèrent des déchets spécifiques — notamment les fleurs, bouquets artificiels, pots et emballages — dont la gestion représente un enjeu environnemental pour la collectivité,

**CONSIDÉRANT** que la signature d'une convention d'éco-exemplarité avec l'association loi 1901 à but non lucratif « Patchouli & Cie » constitue un engagement concret en faveur de la prévention et du recyclage de ces déchets, et participe à la sensibilisation des usagers à une démarche plus respectueuse de l'environnement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **APPROUVE** la convention d'éco-exemplarité à intervenir entre l'association loi 1901 à but non lucratif « Patchouli & Cie » et la Ville de Boulazac Isle Manoire, relative à la prévention et au recyclage des déchets des cimetières communaux.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **PRECISE** que la durée de la convention prendra effet à compter du 5 juin 2026 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 04 juin 2027, et sera reconduite tacitement chaque année.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_095-DE

## COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

### Délibération n°2026\_06\_096

#### Programme d'actions 2026 pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Ville soumis au régime forestier

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 28 mai 2026

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Afin d'assurer une gestion patrimoniale de son domaine forestier, la commune a demandé son rattachement au régime forestier en janvier 2016.

En application de l'article D 214-21 du Code Forestier, l'Office National des Forêts nous propose un programme d'actions 2026 préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Les prestations seront réalisées conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers.

Le programme d'actions 2026 proposé par l'ONF est le suivant :

1. Travaux environnementaux = 6 350,00 € HT
  - a. Création ou rétablissement de clairières ou de landes
2. Travaux de maintenance (entretien du périmètre de la forêt communale) = 9 690,00 € HT
3. Travaux sylvicoles (dégagement mécanique de plantation sur la forêt compensatoire du Frondal) = 4 580,00 € HT

Ce programme d'actions est estimé par l'ONF à hauteur de 20 620,00€ HT.

Les actions peuvent être réalisées à l'appréciation de la commune, en régie, par des prestations externes ou par l'ONF.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **APPROUVE** le programme d'actions 2026 présenté par l'ONF dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier de la Ville estimé à hauteur de 20 620,00€ HT.
- **AUTORISE** Madame la Maire à engager les démarches et à signer tout document en lien avec ce programme d'actions.
- **PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE



Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture :

## **COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

### **Délibération n°2026\_06\_097**

#### **Organisation d'une braderie à la Médiathèque Louis Aragon**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mai 2026

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BRIGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

La Médiathèque organise une vente publique de livres, CD sous la forme d'une braderie dont la seconde édition aura lieu le 9, 10 et 11 juillet prochains.

Il s'agit de pouvoir donner une seconde vie à certains ouvrages devenus obsolètes ou abîmés des collections de la Médiathèque au cours des opérations régulières de « désherbage ». Leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même de l'occasion. La vente sera proposée uniquement à des particuliers.

Pour conserver l'esprit de la braderie, organisée à destination du plus grand nombre, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants : 0,50€ / 1€ / 2€ / 5€

Les bénéfices de ces ventes seront reversés à l'association « BDE écoles CCI Dordogne » dans le cadre de la création de ce premier Bureau des étudiants sur le campus de la formation professionnelle. Les ouvrages qui n'auront pas été vendus seront recyclés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **AUTORISE** l'organisation d'une vente publique à des particuliers, de documents exclus des collections de la Médiathèque selon les conditions indiquées ci-dessus.
- **PRECISE** que le produit de la vente sera reversé à l'association « BDE écoles CCI Dordogne ».

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_097-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_098**

**Pôle Santé Cité Bel Air / Résiliation anticipée du crédit-bail - Madame LAURIERE**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 28 mai 2026

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la Ville de Boulazac Isle Manoire de maintenir et de renforcer un tissu de commerces et de services de proximité au sein du quartier de la Cité Bel Air.

À ce titre, la construction d'un bâtiment destiné à accueillir une boulangerie ainsi que des professionnels médicaux et paramédicaux, à proximité immédiate de la pharmacie, participe activement à la préservation et au développement de cette offre de services essentielle à la population.

**VU** la délibération n° 2013\_07\_138 en date du 11 juillet 2013 relative à la construction d'un pôle santé à la Cité Bel Air ;

**VU** la délibération n° 2017\_02\_055 en date du 08 février 2017 décidant la mise en place d'un crédit-bail au profit de Madame LAURIERE ; Diététicienne

**VU** le budget des affaires économiques ;

**CONSIDÉRANT** que ce crédit-bail a été conclu pour une durée de 12 ans, moyennant un loyer mensuel de 490€ H.T. pour la période du 01 avril 2017 au 31 mars 2029,

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame LAURIERE de procéder au rachat anticipé de son crédit-bail ;

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe donné en bureau municipal en date du 11 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que le montant restant dû à la commune sera arrêté et proratisé à la date de signature de l'acte de vente ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **APPROUVE** la résiliation anticipée du crédit-bail consenti à Madame LAURIERE, moyennant le versement à la commune du montant restant dû, calculé et proratisé au jour de la signature de l'acte de vente, afin de lui permettre d'en devenir pleinement propriétaire.
  
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAIGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_098-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_099**

**Location longue durée d'une balayeuse aspiratrice neuve sans chauffeur pour le nettoyage des voies et espaces publics / Attribution du marché de fournitures et de services.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Afin de procéder au nettoyage des voies et espaces publics communaux, les agents disposaient d'une balayeuse de voirie de marque Renault acquise durant l'année 2018.

Au vu de son ancienneté et des réparations récurrentes coûteuses, elle a été vendue au montant de 43 455,00 € sur le site de ventes publiques aux enchères « Agorastore ».

Aussi, au regard des besoins de la collectivité dans ce domaine, le choix s'est porté sur son renouvellement au travers d'un marché de location d'une balayeuse aspiratrice neuve sans chauffeur, sur 12 mois, renouvelable 3 fois, soit 48 mois au maximum, à compter de la date de livraison de la balayeuse.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 et suivants,

**VU** le coût estimatif du projet d'un montant de 72 000,00 € HT par an, soit un montant total de 288 000,00€ HT pour 4 années de location,

**VU** la délibération n°2026\_02\_021 du 24 février 2026 autorisant Madame la Maire à lancer un marché public de fournitures et services par voie d'appel d'offres ouvert pour la location longue durée d'une balayeuse aspiratrice neuve, sans chauffeur, pour le nettoyage des voies et espaces publics de la Ville,

**VU** le budget de la Ville,

**CONSIDERANT** que ce contrat de type « Full service » doit inclure la location, la formation du personnel, la maintenance préventive et curative, les interventions de dépannage, notamment,

**CONSIDERANT** que, pour arrêter le choix de l'attributaire, les critères de sélection ont été fixés à 60% pour la valeur « technique » de l'offre et à 40% pour la valeur « prix » de l'offre,

**CONSIDERANT** que la mise en concurrence a été effectuée par le biais d'une procédure d'appel d'offres ouvert, passé selon les dispositions du Code de la Commande Publique (CCP), notamment les articles L.2124-2 et suivants, R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 et suivants,

**CONSIDERANT** que l'avis d'appel à la concurrence a été publié au BOAMP, JOUE et mis en ligne le 12 mars 2026 sur le profil acheteur <http://marchespublics.dordogne.fr>,

**CONSIDERANT** que la date de remise des plis a été fixée au 23 avril 2026 à 12h00, au plus tard,

**CONSIDERANT** que les 2 candidatures réceptionnées dans les délais réglementaires ont été jugées conformes à la demande de la Collectivité, donc recevables,

**CONSIDERANT** qu'au regard du rapport d'analyse des offres établi et présenté par la commission technique de la Ville, les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont décidé d'attribuer le marché de location longue durée d'une balayeuse neuve sans chauffeur, à la Société VIATECH, tel que consigné dans le procès-verbal de la CAO du 18 mai 2026,

**VU** la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 18 mai 2026 qui a choisi de retenir l'offre la mieux-disante, de la Société VIATECH pour un montant total de 264 960,00 € HT répartis sur 48 mois, soit 66 240,00 € HT sur 12 mois pour une dépense mensuelle de 5 520,00 € HT,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

➤ **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18 mai 2026, d'attribuer le marché de location longue durée de type « Full service » d'une balayeuse aspiratrice neuve sans chauffeur pour le nettoyage des voies et espaces publics communaux, au montant total de 264 960,00 € HT pour une durée de 48 mois.

➤ **AUTORISE** Madame la maire à signer le dit-marché incluant des prestations de type « full service » et toutes les pièces de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **PRECISE** que le dit-marché est signé pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois, soit 48 mois au maximum.

➤ **PRECISE** que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville.

Secrétaire de séance



La Maire

Fanny CASTAGNEDE



Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_099-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_100**

**Attribution d'une subvention 2026 au Secours Populaire Français - Fédération de la Dordogne**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mai 2026

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

**VU** la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

**VU** l'article 432-12 du Code Pénal,

**VU** l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que ces articles disposent que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil Municipal intéressés à l'affaire qui en fait l'objet.

**CONSIDÉRANT** la demande du Secours Populaire Français – Fédération de la Dordogne.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **ACCORDE** au Secours Populaire Français – Fédération de la Dordogne une subvention de 500€.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAIGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_100-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_101**

**Politique de la Ville – Actions 2026 / Programmation des crédits**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	27
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Sammy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relative à la Ville et à la cohésion urbaine ;

**VU** la délibération n°2024\_03\_015 relative au projet de Contrat de Ville 2024-2030 ;

**VU** l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel Mesdames Claudie DAVID – Corinne SPYCHALA – Sylvie LAVAUD, et Messieurs Jean-Pierre GARDETTE – Fabien PUYBAREAU – Jacques AUZOU – Jérémy PIERRE-NADAL – Alexandre BREGEON ne prennent part ni au débat, ni au vote ;

**CONSIDÉRANT** que la Politique de la Ville constitue une politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, à destination des quartiers les plus en difficulté et de leurs habitants ;

**CONSIDÉRANT** qu'elle est mise en œuvre conjointement par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le but de réduire les inégalités territoriales, de favoriser le développement équilibré des quartiers concernés et d'améliorer les conditions de vie des habitants ;

**CONSIDÉRANT** que le quartier des Hauts d'Agora, anciennement classé Zone Urbaine Sensible (ZUS) – unique sur le département de la Dordogne – est aujourd'hui identifié comme territoire de « venue active » ;

**CONSIDÉRANT** que ce quartier, bien qu'ayant bénéficié de nombreuses interventions ayant permis son désenclavement, présente encore des fragilités nécessitant une vigilance ;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 a été élaboré autour de quatre piliers :

- Le plein emploi,
- L'accès aux services pour tous,
- La transition écologique,
- La sécurité et la tranquillité publique ;

**CONSIDÉRANT** que ces piliers intègrent des priorités transversales, à savoir : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre toutes formes de discriminations ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de pilotage a validé les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'inscription au 65748 du budget principal 2026 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:  
7 Ne prennent pas part au vote**

➤ **APPROUVE** la programmation 2026 ci-dessous :

Porteur	Action	Coût total de l'action	Participation Ville de Boulazac Isle Manoire
<b>Le fonds de participation des habitants (CIFPH)</b>	Initiative créée en 2004 et soutenue par les partenaires (Etat, Agglo, et les 3 villes). Le comité est composé d'habitants des 3 villes (16 bénévoles). Financement de projets d'habitants des quartiers inscrits dans le quartier de veille. En 2025 23 projets pour 1974 bénéficiaires-1066 enfants et jeunes et 908 adultes,	12 000 €	1 000 €
<b>Ciné Cinéma Le cinéma comme reflet d'un processus de socialisation et de sensibilisation à la transition écologique.</b>	Education à l'image + apprendre à l'enfant, à l'adolescent ou encore au jeune adulte-parent à reconnaître ce qui le distingue des autres. Mise en place de 6 ateliers : 5 sur le temps scolaire selon les âges et 1 atelier hors temps scolaire »parentalité-cinéma. En partenariat avec le PRE et les écoles de chamiers, la boucle de l'isle, la gare et les hauts d'agora.	20 131 €	1 000 €
<b>Médiagora Spectacle vivant en partage : l'accessibilité culturelle, vectrice de mobilités et passerelles sociales</b>	Développer une première approche du spectacle vivant, mener un travail de sensibilisation et faire découvrir des œuvres artistiques pluridisciplinaires (cirque, théâtre, musique, danse) à un public peu habitué.	29 000 €	2 000 € (Valorisation)

<b>Radios Libres en Périgord</b> <b>« L'émancipation par la radio » s'inscrit dans le projet-mère "Ma radio - mon quartier - ma ville</b>	Média local de proximité/Diffusion régulière d'une émission permettant de contribuer à l'intégration de la population des QPV à la vie de la cité dans divers domaines/animation d'ateliers scolaires/Participation aux manifestations des quartiers...	18 947 €	1 000 €
<b>Tennis Club Boulazac Isle Manoire</b> <b>Fête le mur</b>	Engagement du tennis club de boulazac sur le quartier des hauts d'agora depuis 2017, sur la boucle de l'isle, et sur le QPV de chamiers : apprentissage du tennis, mise en place d'activités en partenariat avec les centres sociaux, rencontres inter-quartiers, visites culturelles ou accomplissement sur d'autres rencontres sportives (bbd, rugby, foot...)	21 894 €	1 000 €

➤ **AUTORISE** le paiement des actions aux porteurs de projet.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_101-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_102**

**Mise en place d'un crédit bail au profit de la SCI 2 JP / Commerces et Services Lucien Dutard**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoïre, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Madame la Maire rappelle que la Commune a engagé une politique de développement de l'attractivité et de l'accès aux services de proximité, notamment dans certains quartiers, en favorisant l'implantation de bâtiments mixtes commerces et services, à l'image des opérations déjà réalisées sur les secteurs de Lesparat et de la Cité Bel Air ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n°95-127 du 8 février 1995 relatif aux transactions immobilières réalisées par les collectivités locales ;

**VU** l'avis du service des Domaines en date du 4 mars 2025 n°2025-24053-04517

**VU** le budget des affaires économiques de la Commune ;

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre, un projet de construction d'un ensemble immobilier à vocation commerciale et de services a été réalisé ;

**CONSIDÉRANT** que la SCI 2JP a sollicité la réservation d'une cellule commerciale d'environ 43 m<sup>2</sup>, destinée à l'installation d'une activité de vente de spiritueux, dans le cadre d'un crédit-bail ;

**CONSIDÉRANT** que le crédit-bail immobilier permet au crédit-preneur de disposer du bien moyennant le versement de redevances périodiques, avec faculté d'acquisition du bien à l'issue du contrat ;

**CONSIDÉRANT** que ce dispositif présente un intérêt économique pour la Commune en favorisant le développement de l'activité commerciale, la dynamisation du quartier, etc.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **APPROUVE** la mise en place d'un contrat de crédit-bail au profit de la SCI 2JP, ou de toute personne pouvant s'y substituer, en vue de la réservation d'une cellule commerciale d'une superficie d'environ 43 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2026.
- **APPROUVE** les conditions du crédit-bail, à savoir une durée de 20 ans et une redevance mensuelle de 451,33 € HT .
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'ensemble des actes, contrats et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente opération, notamment le contrat de crédit-bail et toutes pièces afférentes.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_102-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_103**

**Avenant à la convention tripartite entre la Ville, l'association SOS Chats libres et la SPA Périgueux - Dordogne**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mai 2026

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Par délibération n°2025\_09\_104, une convention tripartite entre la Ville, l'association SOS Chats libres et la SPA Périgueux-Dordogne a été établie. Elle détermine le rôle et les actions de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation et d'identification des populations félines errantes regroupées sur la commune.

Pour rappel, la commune, en collaboration avec la SPA de Périgueux et l'association SOS Chats Libres, établit un recensement des lieux posant problème et le degré d'urgence d'intervention dans les divers lieux de la commune.

Les bénévoles de l'association SOS Chats Libres ont en charge la mise en place des cages de capture sur les divers sites et les tournées journalières afin de procéder au ramassage des chats, ainsi que leur placement dans un lieu adapté à leur accueil. L'association s'engage à tenir à jour un carnet de suivi sanitaire dans lequel sera mentionné les modalités de capture (date, lieu, nombre de chats attrapés) ainsi que les interventions éventuelles.

La SPA de Périgueux s'engage à collaborer avec l'association dans la gestion des opérations de capture et à prêter si nécessaire du matériel.

Cette convention prévoit une révision du budget alloué à cette mission par avenant annuel.

Pour l'année 2026, le budget global est fixé à 1650€ avec une répartition de la prise en charge des coûts comme suit :

- 825€ à la charge de la commune,
- 412,50€ à la charge de la SPA de Périgueux,
- 412,50€ à la charge de l'association SOS Chats libres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **FIXE** la participation financière de la commune pour l'année 2026 à hauteur de 825€.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les avenants à la convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats sur l'ensemble du territoire communal, ainsi que tout document afférent à son exécution.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_103-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_104**

**Subvention exceptionnelle voyages scolaires - Année 2026**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Tous les ans, certaines classes des écoles de Boulazac Isle Manoire organisent des voyages scolaires.

Afin de mener à bien ces projets, elles sollicitent une aide financière de la ville.

Pour cette année 2026, les voyages scolaires sont les suivants :

- École Alice MILLIAT (Atur), classes de CP/CE1 de Mme Charlou et de CM1/CM2 de Mme Doucier, soit 48 élèves :

Séjour à la base de loisirs de Rouffiac les 15 et 16 juin 2026 (mini-séjour à dominante sportive)

**VU** l'article L.2131-11 du code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le nombre d'élèves concernés par ces sorties et le budget prévisionnel transmis par l'école dans le cadre de sa demande de subvention,

**CONSIDÉRANT** la participation financière au projet des associations (APE et Comité des fêtes d'Atur),

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

➤ **ATTRIBUE** une aide exceptionnelle de 30 euros par enfant pour ces voyages scolaires soit 1 440 euros détaillés comme suit :

ECOLE	CLASSE	LIEU DU VOYAGE	Date du Voyage	Nombre d'enfants	Participation ville/ enfant	Montant Participation ville
ALICE MILLIAT (ATUR)	CP/CE1-CM1-CM2	ROUFFIAC	Du 15/06 au 16/06/2026	48	30€	1440€
					<b>MONTANT</b>	<b>1440€</b>

➤ **PRÉCISE** que la dépense en résultant sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2026 de la ville.

  
Secrétaire de séance

La Maire  
Fanny CASTAGNEDE



Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_104-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_105**

**Organisation de la manifestation « 10 ans de la commune nouvelle »**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Afin de célébrer avec les habitants les 10 ans de la création de la commune nouvelle, la Ville organise un grand événement le samedi 27 juin 2026 à la Plaine de Lamoura : création théâtrale participative par la Compagnie OS'O, concert, ateliers et expositions, etc.

Cette soirée démarrera à partir de 17h et sera rythmée par un grand banquet autour d'une paëlla géante et de gâteaux d'anniversaire. Une buvette sera organisée sur place, les bénéfices de celle-ci seront reversés au profit des associations de parents d'élèves de la commune.

**CONSIDÉRANT** que cette manifestation implique la réservation des intervenants extérieurs et la mise en place de la billetterie pour la buvette et le repas servi le soir aux participants.

**CONSIDÉRANT** la régie de recette du Budget principal relative aux manifestations culturelles et sportives.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les contrats afférents à cette manifestation,
- **PRÉCISE** que la billetterie sera encaissée sur la régie de recette du Budget principal relative aux manifestations culturelles et sportives,
- **FIXE** le prix du repas vendu lors de cette soirée à 12€ à partir de 8 ans et 8€ pour les moins de 8 ans,
- **FIXE** les tarifs de la buvette à : Bière pression et verre de vin - 3€ / Softs canette - 2€ / Verre de jus - 1€ .

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_105-DE

## **COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

### **Délibération n°2026\_06\_106 Renouvellement du Comité Social Territorial**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.251-5 et suivants ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L.251-5 du Code général de la fonction publique prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité territoriale et Établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

**CONSIDÉRANT** que les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé de la Commune de Boulazac Isle Manoire au 1er janvier 2026 s'élèvent à 180 agents ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité Social Territorial a été créé par délibération n°2022\_01\_007 du 26 janvier 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder au renouvellement du Comité Social Territorial en vue du prochain cycle électoral professionnel prévu du 3 décembre 2026 à 10H au 10 décembre 2026 à 15h.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **PROCÈDE** au renouvellement du Comité Social Territorial compétent pour les agents de la Commune de Boulazac Isle Manoire .
- **RAPPELLE** que ce Comité Social Territorial est l'instance consultative compétente en matière d'organisation et de fonctionnement des services ainsi que de conditions de travail.
- **PRÉCISE** que les modalités de composition et de fonctionnement du Comité Social Territorial seront définies par délibérations distinctes du Conseil municipal.
- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_106-DE

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2026\_06\_107**

**Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et maintien du paritarisme**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

**ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Madame la Maire rappelle que du 3 décembre 2026 au 10 décembre 2026 à 15h auront lieu les élections des représentants du personnels pour siéger au Comité Social Territorial,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.251-1 et suivants et R.211-1 et suivants ;

**CONSIDÉRANT** que les élections professionnelles destinées à renouveler les instances de représentation du personnel auront lieu le 10 décembre 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que les organisations syndicales représentatives ont été consultées le 30 avril 2026;

**CONSIDÉRANT** que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 180 agents, comprenant 73 hommes (40,56 %) et 107 femmes (59,44 %) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial et de décider du maintien ou non du paritarisme ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **FIXE** à quatre (4) le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial et à quatre (4) le nombre de représentants suppléants ;
- **DÉCIDE** de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel ;
- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération,

Secrétaire de séance

La Maire  
Fanny CASTAGNEDE



Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_107-DE

## **COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

### **Délibération n°2026\_06\_108**

#### **Elections professionnelles 2026 - Recours au vote électronique à titre exclusif**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026**

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M. Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Madame la Maire informe que les élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial se dérouleront du 3 décembre 2026 à 10h au 10 décembre 2026 à 15h, conformément à l'arrêté du 2 juillet 2025.

Elle propose de recourir au vote électronique par internet comme mode exclusif d'expression des suffrages, afin de garantir la sécurité des opérations électorales, d'en simplifier l'organisation et de poursuivre la modernisation et la dématérialisation des procédures.

À ce titre, le Centre de gestion de la Dordogne (CDG 24) propose une prestation d'organisation des scrutins via la société VOXALY, prestataire spécialisé.

Elle précise que la prestation sera facturée à la commune selon les modalités suivantes :

- un forfait de base de 1 320 € HT ;
- auquel s'ajoute un montant de 1,50 € HT par agent pour la création, l'impression, la mise sous pli et l'envoi au domicile des électeurs d'un courrier contenant les codes de connexion (format A4 recto-verso couleur, frais d'affranchissement inclus).

Toutefois, si aucune liste de candidats n'a été déposée six semaines avant l'ouverture du scrutin (date réglementaire), aucune facturation ne sera effectuée.

**VU** le Code électoral, notamment ses articles L.5, L.6 et L.60 à L.64 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles R.211-503 et suivants ;

**VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**VU** le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 modifié, pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre autorités administratives ;

**VU** l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

**VU** la délibération n° 2022\_01\_007 du 26 janvier 2022 portant création du Comité Social Territorial ;

**VU** la consultation des organisations syndicales intervenue le 30 avril 2026 ;

**VU** la délibération du 3 juin 2026 relative au renouvellement du Comité Social Territorial ;

**CONSIDÉRANT** que cette prestation est inscrite au budget de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité Social Territorial a été saisi le 7 mai 2026 pour avis préalable et a émis un avis favorable ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **DÉCIDE** de recourir au vote électronique comme modalité exclusive de vote pour les élections des représentants du personnel du 10 décembre 2026 ;
- **DÉCIDE** de confier l'organisation technique du scrutin au Centre de gestion de la Dordogne (CDG 24), dans le cadre de sa prestation assurée par la société VOXALY ;
- **APPROUVE** les conditions financières de cette prestation telles que définies ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que les collectivités affiliées n'ayant pas de listes de candidats déposés 6 semaines avant l'ouverture du scrutin (date réglementaire ) ne seront pas facturées.

- **PRÉCISE** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2026,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents, actes et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

La Maire  
Fanny CASTAGNEDE



Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_108-DE

## **COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

### **Délibération n°2026\_06\_109 Modification du tableau des effectifs**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mai 2026

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BRIGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3 et R. 2313-8 relatifs au tableau des effectifs ;

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié ;

**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois concernés ;

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement des agents contractuels ;

**VU** l'avis favorable en CST d'augmenter le temps de travail d'un agent de l'animation,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'anticiper les départs à la retraite, les fins de contrats et la nécessité d'assurer la continuité du service public ,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, dans ce cadre, d'adapter le tableau des effectifs aux évolutions ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

➤ **DECIDE** de créer et de supprimer pour assurer la continuité des services les postes suivants :

Catégorie	Grade	A supprimer	A créer	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
B	Rédacteur		1	35h	08-06-2026
C	Adjoint administratif Principal de 1ère C		2	35h	01-10-2026
C	Adjoint administratif Principal de 2ème C	2		35 h	01-11-2026
C	Agent de maîtrise		2	35h	08-06-2026
C	Adjoint technique Principal de 2ème C	3		35 h	01-11-2026
C	Adjoint technique Principal de 1ère C		1	35 h	08-06-2026
C	Adjoint du patrimoine		2	35 h	08-06-2026

➤ **DECIDE** également la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation de 15h35 à 16h15.

➤ **DECIDE** la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité en conséquence.

➤ **PRECISE** que les postes créés seront pourvus par des agents titulaires et/ou contractuels selon les besoins et les modalités de recrutement prévus par la réglementation en vigueur.

➤ **PRECISE** que la dépense de fonctionnement résultant est imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget de la Collectivité, correspondant aux rémunérations et charges sociales du personnel.

➤ **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : 5 juin 2026

Id Préfecture : 024-200065357-20260603-2026\_06\_109-DE

## **COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

### **Délibération n°2026\_06\_110**

#### **Projet "Plantons 10 900 arbres" / Lancement de la procédure de passation d'un accord-cadre**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Fanny CASTAIGNEDE, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mai 2026

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Fanny CASTAIGNEDE, Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Boris VOIRY, M. Jacques AUZOU, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Sophie LAURENCIER, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, M Jean-Raoul PICHARDIE, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Josette MARRANT, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Murielle POUGET, M. Alexandre BREGEON, Mme Sandy THIRY

#### **EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Delphine VARAILLAS à Mme Bernadette SALINIER  
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD  
Mme Liliane GONTHIER à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU  
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Fanny CASTAIGNEDE  
M. Jérémy PIERRE-NADAL à Mme Marie Lou BONGRAIN

#### **ABSENT(ES) :**

M. Jamel FALLOUK

- Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS a été élue secrétaire de séance

Le projet « Ensemble, plantons 10900 arbres » porté par la collectivité a, depuis l'année 2020, planté plus de 11 000 arbres sur l'ensemble de la commune. Encore plus aujourd'hui, la végétalisation des espaces a des impacts positifs tels que de capter le CO<sup>2</sup>, prévenir l'érosion du sol, notamment.

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L1111-2, L2123-1 et L2125-1 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du projet « Ensemble, plantons 10 900 arbres », la Commune de Boulazac Isle Manoire souhaite recourir à la passation d'un accord-cadre par voie de procédure adaptée, en vue de choisir plusieurs entreprises susceptibles de réaliser la fourniture et la plantation de différents sujets pour la saison automne-hiver 2026-2027 ;

**CONSIDÉRANT** que la durée de cet accord-cadre sera d'un an et d'un montant maximum de 150 000,00 € HT ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions,**

- **AUTORISE** Madame la Maire à lancer la procédure de passation d'un accord-cadre par voie de procédure adaptée selon les dispositions du Code de la Commande Publique (CCP), en vue de choisir plusieurs entreprises susceptibles de réaliser la fourniture et la plantation de différents sujets pour la saison automne-hiver 2026-2027.
  
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de cette procédure.

Secrétaire de séance



La Maire  
Fanny CASTAGNEDE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : **5 juin 2026**

Id Préfecture : **024-200065357-20260603-2026\_06\_110-DE**